

## ***AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET***

***Location de places de stationnement pour navires de  
servitude***

***Bassin de plaisance ANGO - Ponton d'Esnameuc (n°9)***



## ENTITE

---

La Régie Dieppoise des Activités Portuaires (ci-après « la Régie »), est un établissement public local à caractère industriel et commercial dont la création résulte d'une délibération du Syndicat Mixte « Ports de Normandie » (ci-après « le SMPN ») en date du 29 mars 2019.

La Régie a été constituée en vue d'assurer les services industriels et commerciaux du SMPN rattachables au Port de Dieppe. Sur le territoire du SMPN et conformément à la convention de gestion qui a été conclue entre ce dernier et la Régie le 12 juin 2019, la Régie a pour missions :

- La gestion et l'exploitation du Port de Dieppe, comprenant l'activité de commerce et de transmanche, de la zone technique, de la pêche et de la plaisance ;
- Et toute activité de gestion et d'exploitation de nature portuaire sur le territoire de la Normandie rattachable à l'activité du Port de Dieppe.

En matière domaniale, le SMPN – propriétaire – a confié à la Régie la gestion d'un certain nombre de dépendances de son domaine public et privé. Dans ce cadre, la Régie est notamment habilitée à délivrer des autorisations ou des conventions d'occupation temporaire constitutives ou non de droits réels selon les dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales, le code des transports et le code général de la propriété des personnes publiques.

Le port de Dieppe dispose de plusieurs bassins liés à différentes activités, répartis comme suit :

- Bassin Ango (activité Plaisance) : situé après le chenal d'entrée au port, ce bassin est accessible 24h/24 et 7j/7 grâce à l'absence d'écluse ou porte.
- Bassin de Paris (activité Commerce et Plaisance) : y stationnent des bateaux de marchandises qui viennent charger et décharger ainsi que des bateaux de plaisance à moteurs. Son accès est soumis aux horaires d'ouverture de l'écluse Amiral Rolland et nécessite l'autorisation de l'ouverture du pont Colbert.
- Bassin Duquesne (activité Pêche et Plaisance) : s'y trouvent des bateaux de pêche qui stationnent, chargent et déchargent leurs produits de la pêche ainsi que des bateaux de plaisance à voile et moteurs. Son accès est soumis aux horaires d'ouverture des portes du bassin Duquesne ainsi qu'à l'ouverture du pont Ango.

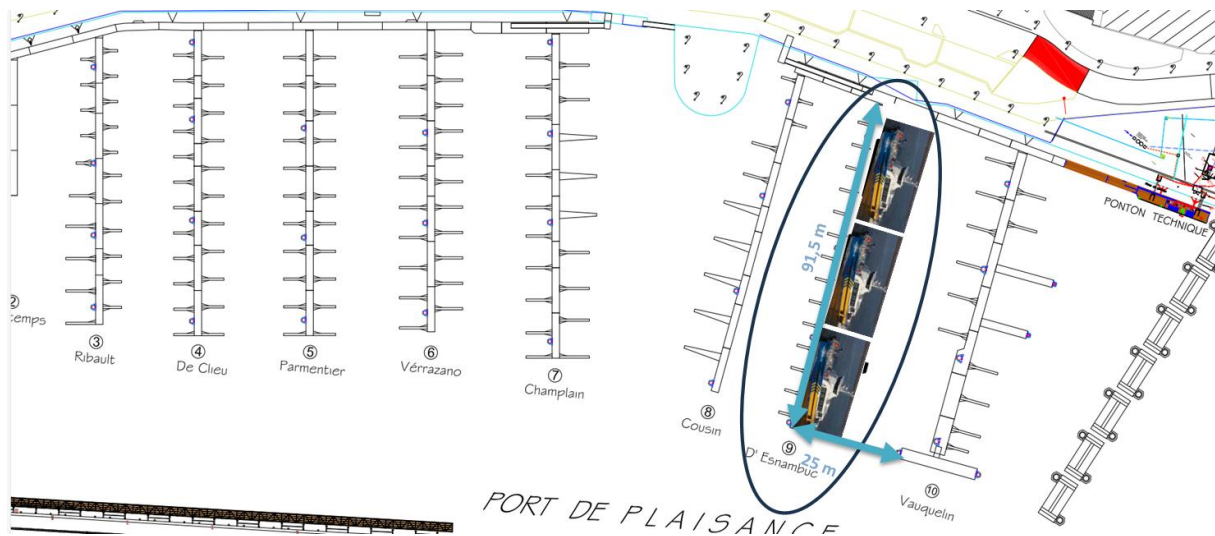
## OBJET DU PRESENT AVIS

---

L'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (ci-après « CGPPP ») prévoit que « lorsque la délivrance du titre d'occupation intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. »

La Régie du port de Dieppe a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'un professionnel pour un besoin de stationnement de navire(s) de servitude, avec une nécessité d'autonomie sur l'entrée-sortie au port à toute heure. Le stationnement est souhaité au bassin Ango, sur le ponton n° 9 (pontonn d'Esnambuc). Aucun trafic de marchandise n'est envisagé. Le changement d'équipage y est possible.

Localisation du ponton n°9 d'Esnambuc, Bassin ANGO :



La manifestation d'intérêt tend à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public portuaire, moyennant une redevance d'occupation du domaine public hebdomadaire.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer, au préalable de la délivrance d'un titre d'occupation, par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du CGPPP.

## CARACTERISTIQUES DE L'OCCUPATION

- ✓ Typologie de l'occupation : Stationnement sur structure flottante (ponton)
- ✓ Date de disponibilité : juin 2026

### Informations complémentaires :

- ✓ Caractéristiques du ponton
  - Lieu : bassin Ango – ponton n°9 (ponton d'Esnambuc)
  - Accès : à toute heure, tous les jours
  - Longueur : 91 ml en long side
  - Largeur ponton : 2m50
  - Poids de charge : 400 kg / m<sup>2</sup>
  - Franc-bord : 60 cm
  - Etat neuf en bois, avec accastillages fournis (ex : taquets d'amarrage)
- ✓ Redevance :
  - Part fixe : 8 261,00 € par semaine en application des tarifs publics en vigueur (tarif n°11.3 – navire de servitude extérieur)
- ✓ Conditions d'accueil :
  - Pas de possibilité de raccordement au réseau électrique à quai (non dimensionné pour des navires de servitude). Possibilité de création d'un réseau dédié à la charge du soumissionnaire et sous réserve de l'accord de la Régie.

REGIE DIEPPOISE DES ACTIVITES PORTUAIRES

1 quai du Tonkin CS 40213 76200 Dieppe

Tél : 02 32 14 47 17 - [contact@regieportdedieppe.fr](mailto:contact@regieportdedieppe.fr)

- Pas d'avitaillement en eau douce (matériel non adapté). Possibilité de création d'un réseau dédié à la charge du soumissionnaire et sous réserve de l'accord de la Régie. Avitaillement possible au bassin de Paris.
  - Soutage interdit sur le ponton mais disponible sur un autre emplacement du bassin, quai du Carénage, via un camion-citerne.
  - Accès au ponton sécurisé par badge et code.
  - Ponton éclairé et sous vidéoprotection.
  - Les navires s'accostant au ponton devront être muni de leurs propres pare-battages (à leur charge). Des défenses d'accostages spécifiques pourront être installées à la charge du soumissionnaire et sous réserve de l'accord de la Régie.
- ✓ Services complémentaires possibles (sous conditions tarifaires) :
- Parking voiture ou bus à proximité du ponton sous réserve de la disponibilité (avec accès piéton sécurisé)
  - Installation possible d'une base de vie à proximité du ponton
  - Accès aux sanitaires et douches plaisanciers.
- ✓ Annexes :
- Plan du port de Dieppe
  - Localisation du ponton n°9 (d'Esnambuc)
  - Plan de repérage des zones
  - Plan bathymétrie

## CRITERES DE SELECTION

---

Les critères permettant d'évaluer la candidature sont les suivants :

- Location de la totalité du ponton ;
- Durée d'occupation : minimum de 7 mois (28 semaines) ;
- Respect des conditions d'accueil
- Lien avec une activité maritime économique locale souhaité.

## DOCUMENTS A FOURNIR

---

Les candidats souhaitant participer à la présente consultation doivent déposer, un dossier composé des documents suivants :

- Les documents d'identification du candidat :
- Dénomination sociale de l'entreprise et identification de la personne autorisée à représenter l'entreprise (prénom, nom, n° de téléphone, adresse mail) ;
  - Extrait kbis ;
  - Attestations de régularité fiscale et sociale ;
  - Tout autre document permettant d'établir la capacité financière de l'entreprise.
- Prénom, nom, n° de téléphone, adresse mail d'un référent privilégié ;

- Présentation du projet envisagé : type d'activité économique, réponse aux critères de sélection, souhaits d'adhésion à un ou plusieurs services complémentaires, besoin(s) supplémentaire(s) éventuel(s)

## MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

---

Les candidatures sont entièrement rédigées en langue française. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français assermentée et certifiée conforme à l'originale. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Votre candidature est à envoyer avant le :

**9 avril 2026**

Par voie postale ou déposée au bureau de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires, 1 quai du Tonkin 76200 DIEPPE ou par voie électronique à [charlotte.rama-testu@regieportdedieppe.fr](mailto:charlotte.rama-testu@regieportdedieppe.fr)

Pour toute demande d'information vous pouvez contacter les services de la Régie :

*Questions administratives :*

Pôle juridique et moyens généraux  
Responsable juridique et administrative  
Charlotte RAMA-TESTU  
06.21.68.76.14

*Questions techniques :*

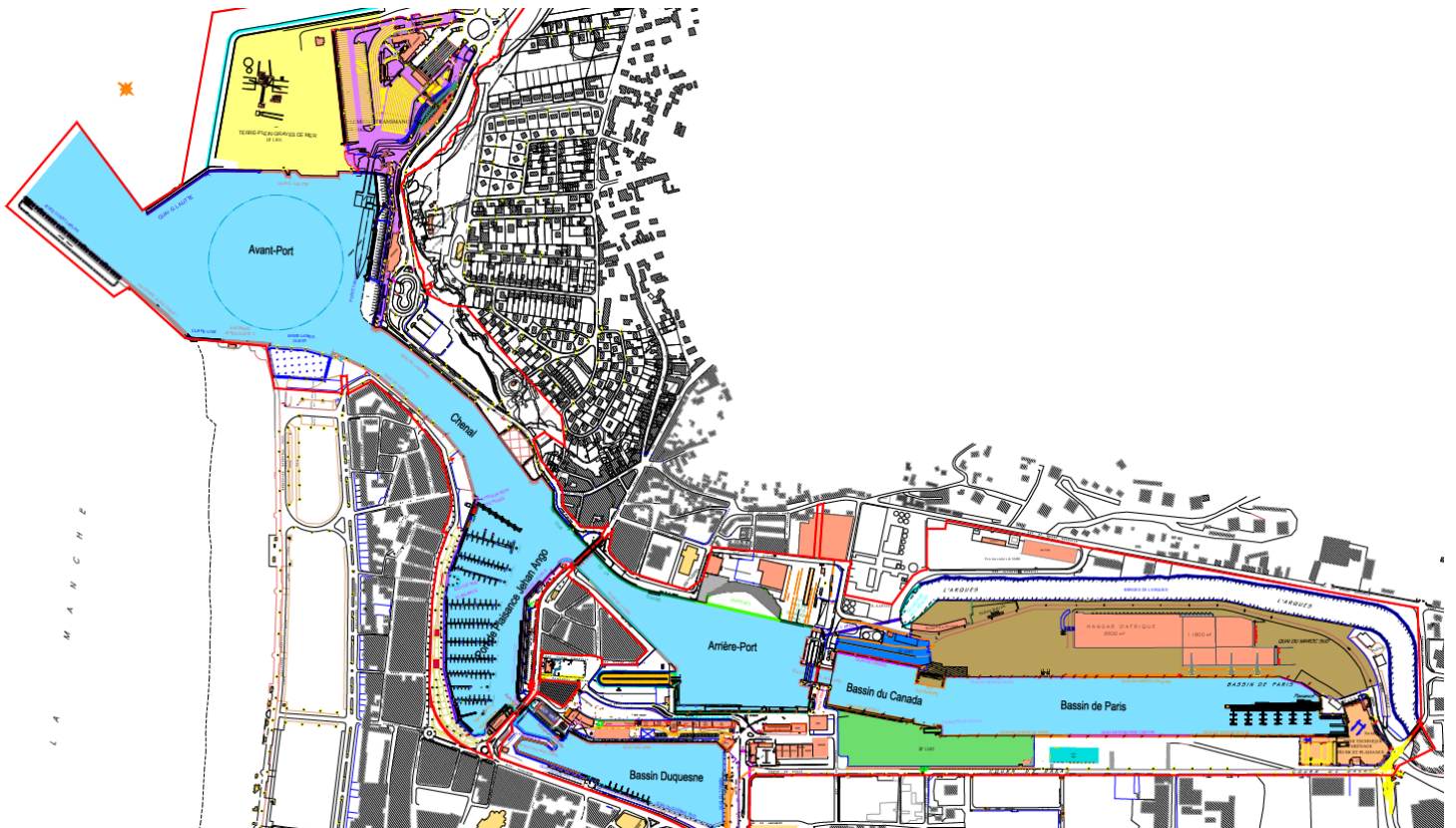
Direction de l'Exploitation  
Maître de port  
Jany BAUMONT  
06.23.23.51.53

La Régie Dieppoise des Activités Portuaires se réserve le droit de négocier avec le candidat.

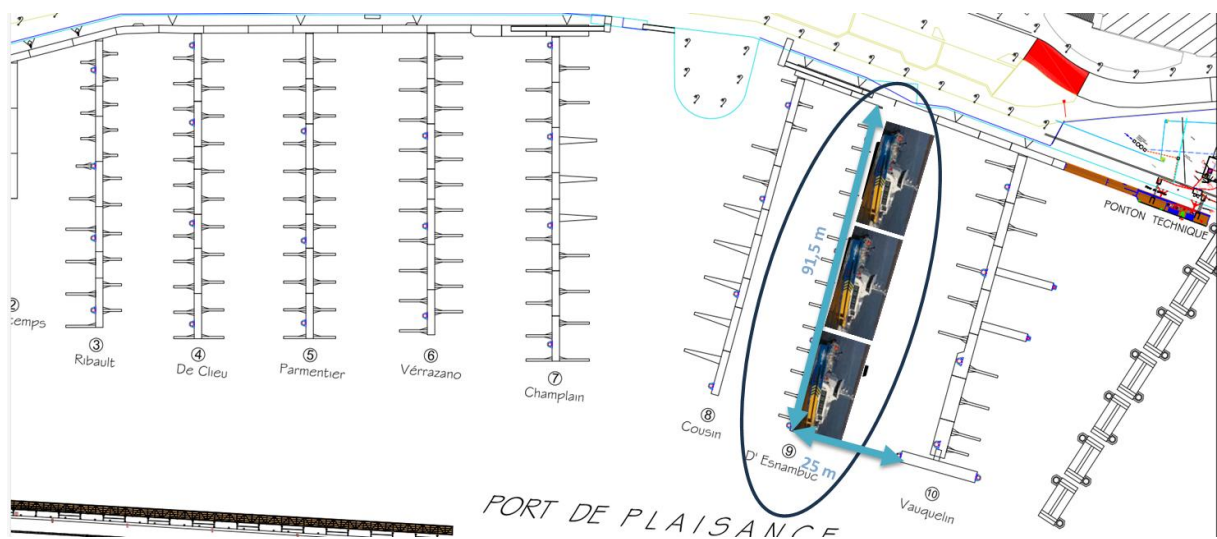
Toute information utile pourra être demandée aux candidats dans le cadre de l'analyse des candidatures.

*Les données figurants sur cet avis ne sont qu'à titre informatif, le document est non contractuel.*

## Annexe n° 1 : Plan du port de Dieppe



## Annexe n° 2 : Localisation du ponton n° 9 (ponton d'Esambuc)





Annexe n° 3 : plan de repérage des zones



## Annexe n° 4 : plan de la bathymétrie

